

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

Salle d'honneur de la Mairie de JONCHEREY

Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE	Francis BLANC	Jacques SALVI
Martine BENJAMAA	Maurice NICOUD	Guy RICHE
Michèle BELOSSAT	Nadia FINQUEL	David MENIGOT

Absentes excusées :

Brigitte GOSSART donne pouvoir à Guy RICHE
Martine CHAPUIS donne pouvoir à Francis BLANC
Denis FISCHER donne pouvoir à Jacques ALEXANDRE
Régine COMANDINI donne pouvoir à Nadia FINQUEL

Absent :

Sébastien THEVENEAU

La séance est ouverte à 20 h 05

1. Election d'une ou d'un secrétaire :

David MENIGOT est désigné pour remplir cette fonction

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2017 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Révision des indemnités du Maire

Le Maire a souscrit, à son nom personnel, un forfait mobile lui permettant d'émettre et de recevoir des appels téléphoniques, dans l'exercice de ses fonctions.

Le forfait mensuel s'élève à 40 €. A compter du 01 juin 2017, l'indemnité du maire sera augmentée de ce montant pour prendre en charge cette dépense. Les indemnités des adjoints et des conseillers délégués ne changent pas.

Adopté à l'unanimité

4. Frais de scolarité 2017-2020

Les conventions triennales fixant les modalités de répartition des frais de scolarité des enfants scolarisés à JONCHEREY avec les communes extérieures de **FAVEROIS, COURTELEVANT, COURCELLES, FLORIMONT** arrivent à échéance au 31 août 2017.

Le Maire propose de reconduire ces conventions pour la période du 01 septembre 2017 au 31 août 2020 dans les mêmes conditions, soit avec un taux de participation de 50 % des frais de fonctionnement.

Pour la commune de **DELLE**, il existe un principe de réciprocité entre nos deux communes qui fixe la participation des frais de scolarité à 250 € par élève. Ce montant est maintenu.

Concernant la commune de **THIANCOURT**, qui ne possède aucune école, le conseil municipal décide d'établir une convention annuelle, soit du 01 septembre 2017 au 31 août 2018, et fixe le taux de participation des frais de scolarité à 85 % des frais réels de fonctionnement, par enfant.

Adopté à l'unanimité

5. Attribution des subventions communales 2017 aux associations

▪ Anciens combattants de JONCHEREY	210 €
▪ Fédération Française de Cardiologie	100 €
▪ Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	50 €
▪ Association de la Sainte-Barbe	50 €
▪ Banque Alimentaire du Doubs	50 €
▪ Collectif Résistance et Déportation 90	50 €
▪ Croix Rouge Française	50 €
▪ Ecole maternelle	150 €
▪ Ecole primaire	150 €
▪ France Alzheimer	50 €
▪ Les Amis de l'Hôpital	100 €
▪ Les Amis des 4 Saisons	200 €
▪ Prévention Routière	50 €
▪ Sauvegardons notre Patrimoine	1 000 €
▪ SOS Amitié	50 €
▪ Souvenir Français de Joncherey	300 €

Adopté à l'unanimité

6. Annulation des subventions parlementaire et départementale

Par délibérations du 02 décembre 2016, le Conseil Municipal a sollicité une subvention parlementaire et une subvention départementale, concernant le projet de rénovation et d'aménagement de salles de réunion dans un bâtiment communal.

Après réflexion, un nouveau projet concernant la construction d'un bâtiment neuf multi accueil, plus adapté, a été soumis au conseil municipal qui l'a adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

7. Question diverse

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la participation de la commune au concours des Villes et Villages Fleuris 2017. Cette inscription est rendue obligatoire pour permettre aux habitants de s'inscrire au concours des maisons fleuries (se faire connaître en Mairie).

Fin de séance : 21 h 30

Le Secrétaire de séance

David MENIGOT

